

CITTÀ DI TORINO

Divisione 2^a

UFFICIO IX



ARCHIVIO

DEGLI

ATTI DELLO STATO CIVILE

CERTIFICATO DI NASCITA

ATTO N° 3354 UFF. 2° PARTE 1^a/₂

MODULO

F⁸

Il sottoscritto Ufficiale dello Stato Civile del Comune di Torino certifica risultare dai registri degli Atti di Nascita esistenti presso questo Comune per

N. 132
del certificato

l'anno 1909 che:

Lacoste Olga
Antonietta Elisa

figlio di *Bartolomeo* e di *Aruego Maria*
coniugi

è nato in TORINO addì *ventisei Settembre*

mille *novemcentonove*

Rilasciato in carta libera e gratuitamente per conseguimento di sussidio

(Testo unico delle leggi sul bollo, 4 Luglio 1897, n. 414, tit. III, art. 22, n. 14).

Torino, addì

27 Settembre 1909

L'Ufficiale dello Stato Civile



Antonij



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ETAT-CIVIL

MAIRIE D'AVIGNON

CERTIFICAT DE DÉCÈS

NOUS

Maire et Officier de l'Etat-Civil de la Ville d'Avignon, Vaucluse, certifions

que Barthelemy Lacoste,
artiste acrobate,

né à sans autres renseignements,

âgé de quarante six ans

fils de Joseph Lacoste

et de mère non dénommée

époux de Marie Estève Arnégou,

est décédé à Avignon, le vingt novembre

mil neuf cent douze.

Avignon, le 29 février 1913.

L'Officier de l'Etat-Civil,

Déclaré pour note seulement



L. Lurthe

ARRÊTÉ

NOUS, PRÉFET DE VAUCLUSE,

Vu l'état d'abandon dans lequel se trouve le jeune *Lacoste*
Olga, Antoinette, Elise, née à Guin le
23 Septembre 1909 fille de *Barthélemy*
Lacoste, décédé et de Marie Estère
Arniès,

Vu la loi du 27 juin 1904 ;

Vu le règlement départemental du 27 août 1904 ;

Sur la proposition de l'Inspecteur de l'Assistance publique ;

ARRÊTONS :

L' enfant ci-dessus dénommé *est* admis au nombre des pupilles
de l'Assistance publique. (Catégorie des *abandonnés*).

Fait à Avignon, le *28 février* 1913.

Pour le Préfet,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
PAR DÉLÉGATION
LE CONSEILLER EN PRÉFECTURE

Mithus

à Monsieur le Préfet, de Vaucluse.

PREFECTURE DE VAUCLUSE
ASSISTANCE PUBLIQUE

28 FEVR 1913

N^o 713

9^e arnette

9
1913

Monsieur le Préfet,

La soussignée Marie Esteron Arnego,
(dite Dinstütz) veuve de Barthélémy Lacoste, artiste,
demeurant et domiciliée à Avignon, Rue des Lices N^o 6.
à l'honneur de vous exposer :

que son mari Barthélémy Lacoste, est décédé à Avignon
le 20 Novembre 1912, la laissant avec une petite fille
Olga, Antoinette Elise, née à Turin le 23 septembre 1909,
qui étant sans ressource, et n'ayant comme moyen
d'existence que le produit de son travail, elle se trouve
dans l'impossibilité de pouvoir garder son enfant auprès
d'elle.

qu'elle est obligée, par l'exercice de sa profession,
de parcourir diverses villes de France et de l'étranger,
Et qu'elle ne peut dans ces conditions emmener sa
fille qui certainement serait isolée pendant qu'elle
serait à son travail.

Et que d'autre part, si elle était obligée d'avoir
sa fille auprès d'elle cela pourrait être une cause

- d'une rupture d'engagement.

C'est pourquoi elle vous prie Monsieur Le Préfet,
Vu sa situation et dans l'impossibilité dans
laquelle elle se trouve de pouvoir donner à
son enfant tous les soins que nécessite sa
santé et son entretien.

Elle vous demande de bien vouloir faire admettre
sa fille aux Enfants assistés.

Espérant que vous prendrez en considération
sa demande.

Elle se dit avec respect, Monsieur Le Préfet,
votre toute dévouée servante.

Pour Madame Veuve Lacoste, illettrée

M. Léon Crouzet, Imprimeur.

Ci-joint: à l'appui de la présente:

L'Extrait de naissance de ma fille
et le Certificat de décès de mon mari.

INVENTAIRE

des Effets de Linge et de Chaussures

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

NATURE DES EFFETS	Nombre
Chemises.....	
Robes.....	
Tabliers.....	
Foulards.....	
Paire de bas.....	
Pantalons.....	
Blouses.....	
Mouchoirs.....	
Coiffures.....	
Chaussures.....	



ASSISTANCE PUBLIQUE

Enfants Assistés

ORDRE DE DÉPLACEMENT

Certifié exact par la meneuse soussignée

Avignon, le _____

(1) Indiquer s'ils habitent dans l'agglomération de la commune ou s'ils habitent en dehors de cette agglomération; faire connaître le nom du hameau, du quartier ou de la grange.

L'Inspecteur départemental déclare avoir donné à Madeleine Miermezel meneuse du service des enfants assistés de Vaucluse, l'ordre de déplacer l'enfant Sacarte Olga Antoinette N° 1210 née le 23 Mars 1900 qui était placé à l'asile d'été chez _____

A Avignon, le 7 Mars 1903
L'Inspecteur,
[Signature]

Le Maire de la commune de Mondragon certifie que l'enfant dénommé ci-dessus a été placé le 10 Mars 1903, par les soins de la meneuse requise chez la nommée Angelina Bachevalier femme Turmel Augusta domicilié dans notre commune (1) agglomération (Rég. Com. 1)

Sceau de la Mairie

Le Maire



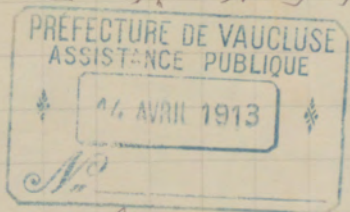
[Signature of the Mayor]

M. l'Inspecteur de l'Assistance Publique de Vaucluse, à la Préfecture, Avignon.

NOTA. — Le présent certificat servira de pièce justificative, pour dresser l'état des indemnités dues aux meneuses. — Tout indemnité de déplacement, qui ne sera pas appuyée, soit du certificat du Maire, autorisant le déplacement, sera refusée.

S'il est démontré que le trousseau de l'enfant est incomplet par la faute des gardiens, une retenue sera effectuée sur le montant de la pension trimestrielle. Le Livret devra être remis à la personne qui effectuera le déplacement.

Monbrayon - Le 12 Avril 1913



Montier Le Directeur

Nous venons vous informer
que la petite Olga est
bien fatiguée Le docteur
Piscara dit qu'elle est
atteinte d'une pulmonie
Catharre nous en somme
peut bien fatiguer car depuis
que nous l'avons elle
nous faisait bien plaisir
mais elle est toujours

plainte de tout l'entre
nous faisons notre possible pour
la rétablir. Le Cocteur vient
2 ou 3 fois par semaine.
Si des fois il arrive quelques
choses nous en ferons avertir
Messieurs les Directeurs
Recevais nos plus sincères
Salutations

Ferny Auguste

Mondragon 23 mai 1867.

Chère Maman.

Je croirais manquer à mon devoir
si je ne vous faisais part de la
Maladie de la petite Olga Lucette et
qui se trouve très fatiguée. Malgré
les soins que nous prenons je nous
ne croyons pas de la sauver s'après
Les Docteurs Salabert et Bisera elle
a une pulmonie et une entérite
il y a long temps qu'elle. les. nous
passons les nuits il y a 1 mois et je
crains de tomber malade. mais nos
peines se n'est rien si nous la sauvons
les Médecins sont pas sûrs tant qu'il
y a de vie il y a d'espoir.

mais sans toujours une grande malade.
Si Madame Merindol le veut venir voir
je crois que vous la trouveriez bien
fatiguée. Ce n'est pas les soins
ou les médicaments qui lui manquent.
Puisse Madame en faire part au
Monsieur Directeur en nous y ayant écrit
Mais faite lui savoir qu'elle est bien
fatiguée. Quant nous aurait l'
occasion de les voir.

Mais nous sommes trop humides de l'air
et nous avons peur que cette femme
meurt en vain. Juste autre chose
à Paris dire. Recevois Chère M^{lle}.
Les Meilleures Salutations

Angelina Puma

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'ORANGE

CANTON DE BOLLÈNE

COMMUNE
DE
MONDRAGON

N^o _____

OBJET :

MONDRAGON, le 3 Mai 1913.

4290

Le Maire de Mondragon
à Monsieur L'Inspecteur des
Enfants Assistés à
Aix-en-Provence

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que malgré tous les soins et
les secours médicaux, la poussie Antoinette
Olga Elisa Lacoste, placée chez M. Fumat
Auguste à Mondragon, est décédée, le
2 Mai 1913 à 8 heures du soir ses suites
d'une broncho-pneumonie

Le Maire,



Mandragon le 3 Mai 1913



Monsieur le directeur de
l'assistance ^{publique} d'Arras.

Je tiens vous faire savoir avec
regret la mort de la petite
Antoinette Lacoste Olga dont vous
nous aviez confier nous avait fait
faire notre possible pour la
guérir. mais les malades dont
elle avait. il nous à été impossible
de la guérir sans l'aider
soigner un mois nuit et
jour. nous avons eu un
grand chagrin de la voir
s'effrui sans pouvoir la guérir.
Dans quelques temps je
vous enverrai son petit trousseau
quand il sera prêt

je pense que dans quelques
temps vous recevrez le conte de
la petite. de la part de
la mairie

Pour quand à nous, c'est à
Monsieur le Directeur de
nous remettre ce qu'il
jugera à propos.

Recevez M^r le Directeur
nos plus sincères salutations
Auguste Trémat. et Angelina
Trémat.

Lacoste

à Monsieur l'Inspecteur
des Enfants assistés
à Vignon.

(Vaucluse)

Répondre le 18 juin 13
que l'enfant
est décédée
le 2 mai 13

Paris le 11 juin 1913.



Donner réponse sur l'existence de l'enfant

née le 23 sept 13
décédée le 2 mai 13

Monsieur l'Inspecteur.

La soussignée, Marie Stever, Arnigo, Lacoste, dite Denwärts, (veuve de Barthélemy Lacoste) et mère de la petite Olga Elyse Lacoste qui a été admise aux Enfants assistés, le samedi 1^{er} Mars, 1913, à 4 heures de l'après midi, à l'Hospice St Louis à Vignon;

à l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, le Certificat d'admission de sa fille, aux Enfants assistés, ainsi que de ses nouvelles.

Espérant Monsieur l'Inspecteur, que vous donnerez satisfaction à sa demande. Elle se dit avec respect votre dévouée servante

pour Madame ^{V^{ve}} Lacoste, illettrée.

P.S. Ci-joint une enveloppe contenant notre adresse

M. Zöllin. Directeur
87, Boulevard de Strasbourg
Paris (X^e)